

Séance du : 10 Mars 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq dix Mars à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents Excusés : ALLEGRE Sophie, BLAZEVIC Harry, HUGUES Stéphanie

Absent : GRANGÉ David

Date de convocation : 03/03/2025

Date d'affichage : 03/03/2025

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Maire de la Commune de Lavoûte-sur-Loire, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du :

- 30 janvier 2025

Le conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



MAIRIE de LAVOUTE-SUR-LOIRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(Hte-Loire)